



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES-CAER privé

Section : Langues vivantes

Option : Hébreu

Session 2020

Rapport de jury présenté par :

Madame Orly TOREN-PORTE, IGESR

Présidente du jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En hommage à la mémoire de Monsieur Philippe CASSUTO, professeur des universités, président du jury du CAPES-CAER d'hébreu

Le jury du CAPES-CAER privé d'hébreu rend hommage à la mémoire de Monsieur Philippe Cassuto, président du concours interne du CAPES-CAER d'hébreu disparu brutalement le 2 mars 2020. Professeur des universités à l'Université d'Aix-Marseille, philologue et linguiste, spécialiste de la grammaire de l'hébreu biblique et mishnique, M. Cassuto est l'auteur de nombreuses publications dans ce domaine.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avant-propos

Le rapport du jury du CAPES-CAER de la session 2020 porte uniquement sur les dossiers de RAEP. En raison de la crise sanitaire, les épreuves d'admission ont été annulées sur décision du Ministère de l'Éducation nationale¹.

Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin/masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes.

Le jury propose à la fin de ce rapport une analyse des points forts et des points à améliorer dans les six séquences pédagogiques présentées à la session 2020.

Nous livrons dans ce rapport annuel des éléments statistiques concernant le concours mais aussi des conseils et recommandations qui viennent renforcer ceux qui ont été antérieurement apportés. Pour plus d'information sur l'épreuve d'admission, le jury invite les futurs candidats à consulter les rapports de jury des années précédentes.

Statistiques

Nombre d'inscrits : 7

Nombre de candidats éliminés : 1

Nombre de dossiers RAEP évalués par le jury : 6

Nombre de candidats admissibles : 4

Nombre d'admis : 2

Nombre de postes : 2

Notes obtenues par les candidats admissibles : 14 - 12 - 11 - 10

Barre d'admission : 12/20

Moyenne des candidats non-éliminés : 10,83

Moyenne des candidats admissibles : 12,50

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Étude du dossier de RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle)

Rapport présenté Mme Orly Toren-Porte, Mme Naomi Fink et Mme Michèle Martinsky

Préambule

Sur les six dossiers RAEP présentés lors de cette session, trois séquences pédagogiques étaient destinées aux élèves du collège (une pour la classe de 6^{ème} et deux pour la classe de 5^{ème} LV2/B) et trois aux élèves du lycée (une pour la classe de 1^{ère} et deux pour la classe de Terminale LV2/B).

La mise en place de la réforme du lycée ayant débuté à la rentrée 2019, le jury a accepté pour la session 2020 du CAPES-CAER les dossiers RAEP dont les séquences pédagogiques portaient sur les notions de l'ancien programme du lycée.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041991441>

<https://www.education.gouv.fr/nouvelles-modalites-de-passation-pour-les-concours-internes-de-recrutement-du-ministere-de-l-303855>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour la session 2021, les séquences pédagogiques destinées aux classes du lycée porteront sur les axes des nouveaux programmes de la réforme 2019.

Pour rappel : les candidats admissibles doivent maîtriser aussi bien les programmes du collège que ceux du lycée. Lors des épreuves d'admission, le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé.

Description et analyse d'une séquence pédagogique

Quelques aspects formels

La description de la séquence pédagogique doit être précédée des mentions suivantes : le cycle (pour le collège et le lycée), le niveau classe auquel la séquence est destinée, la notion (collège) ou axe (lycée) du programme, le nombre d'élèves, la thématique et la problématique, enfin le niveau CECRL visé.

Doivent également être annoncés : la problématique, le nombre de séances, les compétences langagières, grammaticales (lexique, grammaire), les connaissances culturelles visées. La tâche finale sera présentée en début de séquence ainsi que les critères de son évaluation.

Chaque document exploité en classe sera clairement mentionné dans le corps de la séquence dans l'ordre chronologique de son exploitation par l'enseignant. Ces documents seront tous mis en annexe (voir précisions ci-dessous : **Annexes**, p. 9) suivant l'ordre de présentation des séances. Chaque document (texte, document audiovisuel et iconographique) mentionné dans le corps de la séquence doit être référencé : source, auteur, date de publication, lien hypertexte. Pour les extraits de livres : préciser le numéro de page de l'édition d'origine. Pour les documents audiovisuels : le lien complet, la longueur de l'extrait sélectionné ainsi que le minutage du segment exploité s'il s'agit d'un document long. Les travaux d'élèves et les fiches d'exercices en annexe seront répertoriés dans le cadre de la séance à laquelle ils correspondent.

Réalisation de la séquence

Le candidat doit présenter une séquence complète qui comprend l'ensemble des séances mises en œuvre en classe (et non quelques séances isolées) avec tous les supports utilisés et les traces écrites élaborées. À la lecture de cette partie du dossier, l'examineur doit pouvoir se représenter concrètement le travail en classe, afin de se faire une idée précise du candidat en tant que pédagogue et de ses aptitudes à enseigner.

La séquence pédagogique est un ensemble construit et planifié. Il est nécessaire d'inscrire chaque activité dans la logique de la séquence. Cette logique découle de l'articulation entre la problématique, les documents sélectionnés, les moyens mis en œuvre et les objectifs visés. C'est dans l'articulation des différentes situations d'apprentissage (problématique, documents et moyens) que se révèle la cohérence du projet et que les apprentissages trouvent leur pertinence. D'où l'importance de décrire la séquence dans sa totalité. Puis, il est nécessaire de présenter le projet final de manière claire, d'explicitier en quoi les situations d'apprentissage décrites préparent à sa réalisation et d'analyser dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. La description, les critères et l'analyse des évaluations proposées doivent être en cohérence avec les objectifs de la séquence.

Les séquences pédagogiques de la session 2020 étaient très inégales : certains candidats ont développé des séances détaillées ainsi que la tâche finale, d'autres ont présenté des séquences trop longues sans tenir compte de la gestion du temps. Une séance entière ne peut être consacrée uniquement à la présentation de la notion abordée et à la tâche finale. Dans certains dossiers, la fiche séquence n'est pas assez développée : les séances sont décrites en style télégraphique sans aucune analyse. Un dossier présente une séquence



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

interrompue avant son achèvement. Un autre dossier présente une simple liste des documents écrits et audiovisuels exploités en classe sans aucune justification et analyse. Ces séquences ne correspondent pas aux exigences du dossier RAEP.

Le jury a particulièrement apprécié les dossiers dans lesquels les candidats ont mis l'accent sur la diversification des activités d'apprentissage (plénière, binômes, groupes) et l'emploi équilibré et à bon escient des outils numériques. Ces derniers (p.ex. Quizlet, Mindmap), tout en gardant une dimension ludique, ne peuvent se substituer à la démarche pédagogique de l'enseignant. La prise en compte d'élèves en difficulté et la pratique de la différenciation pédagogique (deux dossiers) a été remarquée. Le jury encourage les candidats à mener des projets interdisciplinaires comme l'ont fait deux candidats en collaboration avec des enseignants d'anglais et d'histoire-géographie.

La problématique

Une séquence pédagogique doit présenter une problématique. Par « problématique », le jury entend une question soulevée par le contenu des documents qui sert de fil conducteur au travail en classe. La relation entre la notion, la problématique, les documents et la tâche finale et doit être clairement définie, aussi bien pour l'enseignant que pour les élèves et ce, tout au long de la séquence.

La problématique doit être précise et se restreindre à une seule thématique au risque de créer une séquence confuse et trop longue. Certains dossiers ont présenté des problématiques trop vastes composées de plusieurs thématiques auxquelles il est impossible de répondre en une seule séquence. Une problématique mal définie sème la confusion aussi bien dans l'esprit de l'enseignant que dans celui de l'élève. La description de la séquence doit respecter le plan et les points annoncés initialement dans le développement proposé ensuite. Le déroulement des séances doit être conçu en fonction de la problématique afin que l'élève puisse répondre à la question posée. Les documents sélectionnés par l'enseignant doivent être cohérents avec la problématique proposée.

Ainsi, dans un dossier (collège), un candidat a formulé une problématique qui posait la question de la réussite de l'intégration des juifs d'Éthiopie. Or, les documents présentés ne traitent que des difficultés du voyage des juifs d'Éthiopie en Israël et des premiers mois suivant leur arrivée dans le pays au début des années 1990. En d'autres termes, les éléments dont les élèves disposent ne suffisent pas pour exprimer une opinion à ce sujet. La réussite ou l'échec d'une intégration se mesurent sur le long terme. Il aurait fallu soit formuler une autre problématique qui se limitait à l'arrivée de la communauté des juifs éthiopiens (le choc culturel, p.ex.) ou, pour répondre à la problématique sélectionner d'autres documents.

Dans une autre séquence (collège), la problématique associe de façon artificielle deux thématiques sans rapport l'une avec l'autre : l'amitié et la charité. Il eut été dès lors plus judicieux de les dissocier afin de construire un parcours cohérent.

Dans un dossier destiné aux élèves du cycle terminal, la problématique suggère un lien entre les voyages des routards israéliens après l'armée et la « construction identitaire » de ces derniers. Or, seuls les voyages ont été abordés dans la séquence.

Un autre dossier, consacré lui aussi au même sujet, présente une problématique qui associe les raisons du phénomène de ces voyages, la question du choix personnel et de la pression sociale, les préparatifs au voyage, les problèmes de santé des voyageurs en Asie du Sud-Est, la relation entre le service militaire et le voyage. Trop complexe et confuse, cette problématique est mal définie et ne permet en aucun cas de suivre un fil conducteur. Les documents, disparates et incohérents semblent avoir été choisis au hasard. Il aurait fallu, en ce cas, sélectionner une seule parmi ces questions afin de construire une séquence cohérente.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Activités de réception

Les activités de réception doivent permettre aux élèves d'acquérir des stratégies de compréhension afin de gagner plus d'autonomie dans leur apprentissage. Le jury a apprécié dans certains dossiers la description d'activités telles que le repérage des éléments dans un texte (noms propres, par exemple), la reformulation ou l'organisation des mots clés d'un texte sous forme d'une carte mentale, visant à guider les élèves vers une construction du sens active et réussie. Dans d'autres dossiers, la compréhension orale ou écrite se résume à des questions orales du professeur. Le travail d'anticipation qui précède la lecture d'un texte ou le visionnage (ou écoute) d'un document audiovisuel est essentiel à sa compréhension. Le jury a constaté que la préparation à la compréhension était absente de la majorité des dossiers.

Le travail sur les compétences linguistiques

Le travail sur les faits de langue doit se faire à partir des documents présentés aux élèves et doit les aider à acquérir les compétences langagières. Le jury déplore que, dans de nombreux dossiers, ce travail soit traité de manière isolée, par des exercices grammaticaux rébarbatifs, hors contexte. On ne saurait assez insister sur l'importance de la grammaire et de l'étude des faits de langue dans l'apprentissage d'une langue. Celle-ci doit toutefois être intégrée aux contenus de la séance abordée et s'appuyer sur les documents proposés. Les exercices isolés hors-contexte n'aident pas les élèves à mieux maîtriser la langue. Il est préférable d'évaluer les faits de langue dans le cadre d'une tâche intermédiaire ou, plus globalement, dans celle de la tâche finale, et non pas comme un objet d'évaluation en soi.

Évaluation

Le jury se réjouit du fait que plusieurs dossiers aient présenté une évaluation de la tâche finale par compétence. Dans certaines séquences les grilles d'évaluation ont été présentées mais pas toujours explicitées par les candidats.

Le choix des documents et les documents authentiques

Les candidats ont, dans leur majorité, proposé une grande variété de documents et de supports : textes, vidéos, images, chansons... Si certains étaient pertinents par rapport au niveau visé et à la problématique, d'autres étaient soit trop difficiles par rapport au niveau visé, soit trop faciles.

Afin que les élèves soient exposés à la langue apprise, il est souhaitable d'exploiter des documents authentiques et récents. Le jury insiste sur ce point malgré la difficulté de trouver des matériaux authentiques adaptés, notamment pour les élèves du collège.

Certains candidats ont fait preuve de créativité et d'un véritable travail de recherche sur les documents, d'autres ont créé leurs propres montages visant le niveau CECRL de la séquence. D'autres se sont contentés de recycler une énième fois des documents éculés, datant d'il y plus de dix ans parfois presque vingt ans qui circulent depuis des années entre les enseignants d'hébreu. Certains de ces documents ne correspondent pas au niveau visé, n'apportent aux élèves des éléments de réponse à la problématique et n'enrichissent pas leur réflexion.

Pour rappel, les instructions officielles recommandent depuis 2010 l'utilisation de documents *authentiques* (B.O. spécial du 29/04/2010) et cette recommandation, qui s'applique aussi bien aux supports écrits qu'aux supports audiovisuels, est explicitement répétée dans les nouveaux programmes issus de la réforme 2019 (B.O. du 21/01/2019).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Documents tirés de manuels scolaires

Le jury a constaté, non sans étonnement, que deux séquences pédagogiques destinées aux classes de Terminale LV2 comprenaient, pour la compréhension de l'écrit, *uniquement* des documents didactiques tirés de manuels scolaires ou de sites pédagogiques. Compte tenu du nombre succinct de manuels scolaires d'hébreu, l'exploitation répétée de ces documents, facilement identifiables et ressassés depuis des années est à proscrire. Ainsi, une séquence sur les voyages des Israéliens après le service militaire présente, pour la compréhension de l'écrit, des textes tels que *מה הם מחפשים שם*, tiré du manuel scolaire *עברית מן ההתחלה* qui date de 2007 ou encore le texte *איך לטייל במזרח ולחזור בריא*, tiré du manuel *להצליח בעברית*, publié en 2004. Dans une autre séquence consacrée aux nouvelles technologies, le candidat s'est contenté de textes semi-didactiques tirés, en partie, d'un journal destiné aux nouveaux immigrants en hébreu facile qui datent l'un de 2002 et l'autre de 2003. Ce journal, par ailleurs, n'est plus publié depuis de nombreuses années. Comment parler de la notion « L'idée du progrès » avec des textes d'il y a presque 20 ans ?

L'emploi de documents didactiques de faible qualité que les candidats n'ont pas jugé utile de mettre à jour depuis des années dans leur pratique pédagogique a été lourdement sanctionnés par le jury.

Il va de soi que l'utilisation de manuels scolaires n'est ni interdite, ni bannie. Ces derniers restent un support essentiel dans le travail de l'enseignant. Toutefois, le recours aux manuels ou sites didactiques doit répondre à un choix pédagogique précis qui doit être explicité et justifié par le candidat et ne saurait remplacer systématiquement le document authentique. Au vu de la difficulté de trouver des documents authentiques adaptés à tous les niveaux, ceux-ci peuvent être modifiés ou simplifiés en fonction du niveau des élèves. En ce cas, il est attendu des candidats qu'ils justifient les modifications par rapport au texte d'origine qu'ils ajouteront aux annexes aux côtés des textes modifiés.

Le jury rappelle aux candidats son attachement à l'usage de supports authentiques qui, dès le début de l'apprentissage de l'hébreu, permettent de placer l'élève dans un contexte linguistique et culturel pertinent qui sera en outre source de motivation supplémentaire. Un choix exclusif de documents support tirés de manuels scolaires est à proscrire.

La tâche finale

La tâche finale constitue l'objectif à atteindre par la classe dans le cadre d'une séquence donnée, tandis que les tâches intermédiaires (micro-tâches ou mini-tâches...) représentent les mises en œuvre des activités langagières pour atteindre l'objectif fixé. C'est pourquoi la tâche finale doit être présentée aux élèves en début de séquence. Principe qui n'a pas été respecté par tous les candidats.

De plus, la tâche finale doit être réalisable par les élèves. Ainsi, par exemple, un candidat propose une tâche finale intitulée : « Filmer une interview avec un Israélien ». Si l'on demande aux élèves de filmer un entretien télévisé, il est important de leur faire visionner un extrait vidéo dans lequel ils peuvent voir en quoi consiste un entretien télévisé afin de les préparer à cette tâche: l'organisation du sujet (avec une introduction et une conclusion), sa durée, le lexique de l'interview, la formulation des questions, comment se déroulent les tours de paroles, en quoi diffère un entretien ciblé d'un dialogue libre ...

La langue

Les instructions de préparation du dossier RAEP sont sans ambiguïté sur le niveau de langue attendu des candidats. « *Les critères d'appréciation du jury porteront sur : la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.* »

Le jury accorde une grande importance à la qualité de la langue française comme hébraïque, à savoir une orthographe, une expression et une syntaxe soignées. Les erreurs d'orthographe, de syntaxe et de vocabulaire



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

tant en français qu'en hébreu ainsi qu'un niveau de langue familier sont à proscrire dans le cadre d'un concours national de recrutement de professeurs.

Cette année encore, le jury a constaté chez certains candidats de nombreuses erreurs d'hébreu dans l'énoncé de la problématique ainsi dans les consignes données aux élèves sur les fiches d'activités proposées en annexe. Inacceptables de la part d'un professeur supposé maîtriser couramment les deux langues, ces erreurs particulièrement préjudiciables ont été sanctionnées.

À titre d'exemple, la problématique suivante :

"אחרי הצבא, האם לנסיעה הזאת של יוזמה יש אופי חיובי מאת הלחץ החברתי של כל החברים שיוצאים לנסיעה הזאת או האם קיימים פתרונות אחרים?"

Inintelligible, cette question témoigne de l'incapacité du candidat de rédiger une phrase correcte dans la langue qu'il enseigne et ce, à tous les niveaux : l'ordre des mots, l'emploi des prépositions et particules, le vocabulaire employé à tort et à travers. L'énoncé en français de cette même problématique témoigne lui aussi d'une faible qualité d'expression.

La qualité d'expression écrite dans certains dossiers RAEP, réalisés pourtant dans leur majeure partie en français, laisse à désirer : le jury a repéré des formulations maladroites, une méconnaissance des registres de langue (soutenue, familière), des fautes d'accord.

Le jury est en droit d'attendre de la part des candidats une parfaite maîtrise de la langue écrite, tant en hébreu qu'en français.

Analyser sa pratique

L'analyse réflexive consiste en une à une évaluation *a posteriori* par l'enseignant des progrès des élèves en fonction des objectifs visés afin d'ajuster et d'adapter les mises en œuvre de son enseignement. Il ne suffit pas de dire « *je procède à des exercices de remédiation* », « *nous rédigeons la trace écrite* » ou encore « *l'interaction est sans cesse stimulée* » sans expliciter de quelle façon l'on « remédie », ni de quelle « trace » il s'agit. Le candidat doit démontrer, donner des exemples à partir de sa pratique et proposer des pistes concrètes de remédiation à telle ou telle difficulté rencontrée. Si le candidat propose une élucidation du vocabulaire, il doit citer les mots qu'il envisage d'élucider et justifier son choix. De même, le travail en groupe reste trop souvent indéfini : l'enseignant ne compose pas ses groupes au hasard, une réelle démarche pédagogique sous-tend ces stratégies pédagogiques. Celles-ci doivent être explicitées.

Le jury a apprécié, dans les dossiers les mieux notés, une réflexion pédagogique et un retour sur la mise en œuvre de la séquence, la description des difficultés et les solutions proposées. Précisons que l'analyse réflexive n'est en rien un constat d'échec qui pourrait être sanctionné par le jury. Bien au contraire, cette réflexion prouve que le candidat revient sur sa pratique pour tenter de l'améliorer au profit des élèves.

Raison pour laquelle le jury regrette que cette analyse rétroactive n'ait pas été menée par l'ensemble des candidats alors que ce point est clairement formulé dans le descriptif des attendus du dossier RAEP : « la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée » ainsi que dans les rapports du jury des années précédentes.

Terminologie et connaissance des programmes

Si la plupart des candidats ont fait preuve de connaissance des programmes, certains dossiers témoignaient d'un manque de rigueur regrettable. Un candidat a confondu les notions du cycle 3 et 4 des programmes du collège. Ainsi, à titre d'exemple, une séquence destinée au cycle 4 à laquelle le candidat attribue la notion « La vie quotidienne et le cadre de vie ». Or, cet intitulé est une variante déformée de la notion « La personne et la vie quotidienne » du cycle 3, notion absente du programme du cycle 4 qui comprend les notions : « Langages », « École et société », « Voyages et migrations » et « Rencontres avec d'autres cultures ». Une séquence sur la culture culinaire d'un pays en cycle 4 s'inscrit nécessairement dans le cadre de la notion



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« Rencontre avec d'autres cultures ». Dès lors, il aurait fallu restructurer la séquence et ajouter des documents autour de la thématique de la rencontre.

Les entrées culturelles et les notions ont, elles aussi, été confondues dans certains dossiers. *L'idée du progrès* est l'intitulé d'une *notion*. L'entrée culturelle des anciens (et des nouveaux) programmes du cycle Terminal s'intitule depuis 2010 « Gestes fondateurs et mondes en mouvement ». De même, le niveau CECRL n'indique pas le niveau classe de l'élève ainsi que l'a indiqué un candidat, il s'agit bien d'un classement général qui permet d'évaluer le niveau de maîtrise d'une langue étrangère.

Les annexes

Les annexes restent un support important et doivent aider le jury à comprendre le déroulement de la séquence. Les annexes doivent être choisies judicieusement et, de ce fait, mettre en valeur la cohérence du projet proposé.

Si l'ensemble des candidats ont ajouté en annexe les documents support utilisés en cours, le jury a regretté que seule une partie d'entre eux ait proposé un tableau récapitulatif de la séquence, outil indispensable pour la bonne compréhension par le jury de la mise en œuvre pédagogique de la séquence dans son ensemble. Les annexes sont indissociables de la description de chaque séance (voir P. 4 de ce rapport) et doivent comprendre :

1. L'ensemble des documents utilisés pendant la séquence (textes, enregistrements, documents iconographiques). Le jury recommande aux candidats d'ajouter dans les annexes tous les documents utilisés dans la séquence (textes, liens multimédia pour les documents audiovisuels assortis de leur titre hébraïque d'origine), sans oublier de mentionner la source :
 - Pour un livre : auteur, titre, date de publication et éditeur, le/s numéro/s de/s page/s citée/s.
 - Pour des articles de presse, documents audiovisuels et iconographiques : auteur, date de publication, titre d'origine, lien hypertexte valide qui renvoie au document spécifique utilisé.
2. Chaque document mentionné dans la description des séances doit apparaître en annexe. Ces documents seront ordonnés dans l'ordre de la présentation des séances.
3. Des exemples de travaux d'élèves ou copies qui illustrent le travail effectué par l'enseignant. Les exemples en annexe doivent renvoyer explicitement à la séance à laquelle ils correspondent.
4. Un tableau récapitulatif de la séquence.
5. Le cas échéant : des grilles d'évaluation, à condition que celles-ci aient fait l'objet d'une analyse préalable dans le parcours pédagogique présenté.

Le jury de la session 2020 insiste sur le contenu et les modalités de présentation des annexes dans un objectif d'harmonisation de la rédaction des dossiers RAEP. En effet, certains candidats ont mentionné des documents au cours de la séquence qui n'apparaissent pas dans les annexes, ou, à l'inverse, ajouté en annexe des documents dont il n'avait pas été fait mention dans les séances décrites. Dans d'autres dossiers les liens hypertexte renvoyaient vers des documents introuvables. De même, des photos et captures d'écran avaient été ajoutées en annexe sans aucune précision sur leur source, objectif ou raison d'être. Le plus souvent, les documents dans l'annexe étaient répertoriés dans un ordre aléatoire sans lien avec le déroulement de la séquence.

Quant aux tableaux d'évaluation, le jury précise qu'il est inutile d'ajouter des tableaux vides sans les analyser, expliquer leur objectif et préciser leur emplacement dans la séance à laquelle ils correspondent. La source du



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

tableau d'évaluation doit également être mentionnée (qu'il s'agisse d'un tableau créé par le candidat ou d'un tableau officiel).

Conclusion

Le jury du CAPES-CAER d'hébreu apprécie l'investissement des candidats de la session 2020 dans leur mission d'enseignement et encourage les futurs candidats à se présenter au prochain concours et de suivre les préconisations ci-dessus afin de mieux préparer et structurer les dossiers RAEP.